



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

جامعة الطارف  
Université d'El-Tarf



N° : 230 / UET / 2014

El-Tarf le 22/10/2014

### AVIS AU PERSONNEL ADMINISTRATIF

Dans le cadre de l'Instruction **N 01° DU 08 JANVIER 2013 relative au Perfectionnement à l'Étranger** ayant pour objet de fixer les critères de sélection d'admissibilité à un programme de perfectionnement à l'étranger :

les fonctionnaires classés au moins à la catégorie 10 et plus, des corps administratif et technique des administrations centrales, des établissements publics et des centres de recherche peuvent bénéficier de stages de perfectionnement à l'étranger quand ce dernier ne peut être assuré en Algérie.

La programmation des stages de perfectionnement à l'étranger inscrite sur les plans de formation et de développement des établissements publics et des centres de recherche s'effectuera sur la base d'accords dans le cadre de la coopération internationale et de partenariats interuniversitaires.

Seuls les candidats remplissant les conditions suivantes peuvent faire l'objet d'une sélection par l'établissement d'origine :

- Présenter un projet de stage de perfectionnement avec avis motivé du chef d'établissement et avis du conseil de direction faisant ressortir les retombées et l'impact attendus de ce stage.
- Présenter l'original d'une lettre d'accueil émanant d'une institution universitaire, d'un centre de recherche ou d'un organisme de Formation à l'étranger disposant de hautes capacités scientifiques et techniques et d'une organisation administrative performante



